

**Nombre de membres  
en exercice : 9****Procès-verbal du 3 mai 2024****approuvé à l'unanimité le 14/06/2024****Présents : 6***L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claude ORAND***Votants : 8****Présents :** Marie-Claude ORAND, Jean-Luc ORAND, Jonathan GRANON, Mayeul GERY  
Nicole TARPIN, Manon QUOILIN**Absents ayant donné procuration :** Jean-Baptiste BINET à Jean-Luc ORAND, Pascal LEPINAY à Nicole TARPIN**Absent :** Sandra GONTRAN,**Secrétaire de séance :** GRANON Jonathan**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2024**

- 1) Vote des subventions aux associations 2024
- 2) Subvention RPI Châtillon-Menglon : Attribution
- 3) Entretien d'une traîne de débardage : Approbation du devis
- 4) Travaux en forêt du Col des Aiguilles : Approbation du devis
- 5) Réparation du chemin des Oches : Approbation du devis
- 6) Restructuration de la piste du Col de Boulc : Approbation du devis
- 7) Clocher de la chapelle de Grimone : Validation du coût de l'intervention et signature du devis
- 8) Restauration Château d'eau de Borne : Validation du coût de l'intervention
- 9) Forêt communale : Piste du Col de Boulc : Etat d'assiette
- 10) Admission en non-valeur sur Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement

**Délibération 2024-021 du 3 mai 2024 - Vote des subventions aux associations 2024**

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de voter les subventions de fonctionnements aux diverses associations pour l'année 2023.

Le conseil Municipal, décide de verser les sommes suivantes en euro aux différentes associations :

Nom de L'Association	Montant
UN grand bol d'Art	200 €
Collège Diois	120 €
Echo des Charrans	200 €
APACH	60 €
AVI	180 €
Restaurant du Cœur	200 €
1 2 3 SOLEIL	200 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par :**

<b>Voix pour : 8</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	------------------------	-----------------------

### Délibération 2024-022 du 3 mai 2024 - Demande de subvention pour le RPI Châtillon - Menglon

Madame le maire fait part de la demande de subvention du RPI Châtillon-Menglon pour les activités extra scolaires (sorties culturelles, sportives, etc)  
Le montant par enfant est de 33€.

Sont concernés 3 élèves ½ pour un montant total : 115,50 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Madame le Maire à verser la somme de 115,50€ au RPI Châtillon Menglon.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par :*

Voix pour : 8	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

Le conseil municipal charge et donne signature à Madame le maire pour gérer ce dossier.

### Délibération 2024-023 du 3 mai 2024 - Entretien traîne de débardage

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Claude ORAND, maire de Glandage.

Madame le maire informe le conseil municipal de la proposition de l'ONF sur les travaux à faire en forêt communale de Glandage :

L'entretien d'une traîne de débardage sur la parcelle 58-86 pour 1 440€ HT soit 1728€ TTC.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par :*

Voix pour : 8	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

Le conseil municipal charge et donne signature à Madame le maire pour gérer ce dossier.

### Délibération 2024-024 du 3 mai 2024 - Travaux en forêt Col des Aiguilles

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Claude ORAND, maire de Glandage.

Madame le maire informe le conseil municipal que suite à un glissement de terrain sur la route forestière du col de la Peyère 2 devis ont été réalisés. Ces travaux ont été inscrits au BP 2024.

- 1) Entreprise TRIEVES TRAVAUX pour un montant HT de 8 423,00€ soit 10 107,60€ TTC
- 2) Entreprise PELISSARD pour un montant HT de 16 546,93€ soit 19 856,32€ TTC

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder les travaux à l'entreprise Trièves Travaux par :*

Voix pour : 8	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

Le conseil municipal charge et donne signature à Madame le maire pour gérer ce dossier.

### Délibération 2024-025 du 3 mai 2024 - Réparation Chemin des Oches

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Claude ORAND, maire de Glandage.

Madame le maire informe le conseil municipal que suite aux intempéries il serait nécessaire de remettre en état le chemin des Oches, remise en forme et compactage, dérasement du bord en aval, empierrement avec du gravier sur une épaisseur de 20 cm.

Création de 3 revers d'eau.

Devis réalisé par GRISAL David d'un montant de 2 400€ HT soit 2880€ TTC.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par :**

Voix pour : 8	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

Le conseil municipal charge et donne signature à Madame le maire pour gérer ce dossier.

### Délibération 2024-026 du 3 mai 2024 - Piste Col De Boulc

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Claude ORAND, maire de Glandage.

Madame le maire informe le conseil municipal l'utilité de réaliser une rénovation de la piste forestière du col de Boulc à la Vière. Remise en forme et compactage de la plateforme.

L'ONF prend à sa charge une partie du montant du devis initial réalisé par l'entreprise GRISAL David qui est de 16 100,20€ HT.

Le montant restant à la charge de la commune est de 9 444,80 € HT soit 11 333,76€ TTC

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par :**

Voix pour : 8	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

Le conseil municipal charge et donne signature à Madame le maire pour gérer ce dossier.

### Délibération 2024-027 du 3 mai 2024 - Clocher Chapelle De Grimone

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Claude ORAND, maire de Glandage.

Madame le maire informe le conseil municipal que suite au démontage de la toiture de la chapelle de Grimone il est apparu que le clocher menaçait de s'écrouler. Nous avons dû gérer cette situation en urgence afin que le clocher ne tombe pas sur la voûte.

Un devis de l'entreprise Moretti nous a été communiqué pour le démontage et la reconstruction du clocher. A l'origine cette entreprise devait réaliser uniquement les crépis.

Il est nécessaire de valider le coût de l'intervention Montant du devis 13 654,75€ HT soit 15 020,23€ TTC.  
Ces travaux ont été inscrits au BP 2024

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par :**

Voix pour : 8	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

Autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subventions maximales aux différents financeurs compétents.

Le conseil municipal charge et donne signature à Madame le maire pour gérer ce dossier.

### Délibération 2024-028 du 12 avril 2024 - Restauration Château d'eau de Borne

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Claude ORAND, maire de Glandage.

Madame le maire informe le conseil municipal de l'importante dégradation du château d'eau de Borne, une restauration est nécessaire.

- Déblaiement et nettoyage des parois et de la dalle.
- Ferrailage et béton reprise des enduits, traitement des aciers et étanchéité.

Ces travaux ont été inscrits au budget 2024.

Madame le Maire, propose :

- **De valider** le coût de l'intervention dont le montant du devis est de 13 153,00 HT soit 14 468,30€ TTC

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par :*

Voix pour : 8	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

- **Autorise** Madame le Maire à déposer des demandes de subventions maximales aux différents financeurs compétents.

Le conseil municipal charge et donne signature à Madame le maire pour gérer ce dossier.

### Délibération 2024-029 du 3 mai 2024 - Piste col de Boulc : Etat d'assiette (plan de coupe) 2024 en forêt communale de Glandage

Madame le maire informe le conseil municipal de la proposition de l'ONF sur les coupes de bois prévues à l'état d'assiette de 2024.

- 1) Le martelage de trois lots de 20 stères dans les parcelles forestières 46, 67 et 80 et d'un lot de 10 stères dans la parcelle forestière 28.
- 2) La délivrance de ces quatre lots.
- 3) Les affouages se dérouleront sous la responsabilité des trois garants suivants :
  - o GRANON Jonathan
  - o LEPINAY Pascal
  - o ORAND Jean-Luc

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par :*

Voix pour : 8	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

Le conseil municipal charge et donne signature à Madame le maire pour gérer ce dossier.

### Délibération 2024-030 du 3 mai 2024 - Admission en Non-Valeur sur Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement

Une erreur matérielle de 0,11 € a été constatée au 23 avril 2024 par la Trésorerie, celle-ci propose une liste de Non-Valeur à prendre en charge sur l'exercice 2024 du Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement. En conséquence, M. le Maire propose d'imputer la somme due en non-valeur prévu au budget primitif du Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement 2024.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par :*

Voix pour : 8	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

- **VOTE** à l'unanimité la mise en non-valeur de la dette ci-dessus
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour initier cette disposition avec le Service de Gestion Comptable de CREST et intégrer cette écriture au budget 2024.
- **DONNE** signature à Madame le maire pour gérer ce dossier.

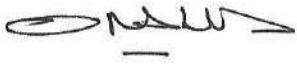
Questions diverses :

- Un point sur la vente de la maison de Borne est fait. Une personne est intéressée par l'achat de la maison et nous fera parvenir son offre d'achat prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h41

Commune de Glandage

Séance du 03/05/2024

Nom Prénom	Signature
Le Maire, Madame Marie-Claude ORAND	
Le secrétaire de séance, Monsieur Jonathan GRANON	